



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

29 février 2024

DATE D’AFFICHAGE

29 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET

**RAPPORT ANNUEL
D’ACTIVITÉ 2022 SMOYS**

PREND ACTE : 23

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le 7 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, Léa PHALIPPOUX, José AZEVEDO, Alain SOUEDET.

Étaient absents excusés :

Madame Fleurine BOCQUILLON
Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Monsieur Agostino MUZZIN
Madame Charlène METAUT
Madame Caroline ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Madame Stéphanie MARTINS-VIANA
Monsieur Sylvain PASTORELLO
Madame Claire HERLIN
Madame Mariannick MORVAN
Monsieur Hervé FRANEL
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Léa PHALIPPOUX

Étaient absents : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Stéphanie CHOUPPAY, Patricia JEGEN

DELIBERATION

RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉ 2022 SMOYS

Madame le Maire informe l’assemblée, que conformément à la législation, Le SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette) a établi un rapport d’activité 2022.

Ce rapport doit faire l’objet d’une communication au Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d’activité annexé en délibération

CONSIDÉRANT l’obligation annuelle des Collectivités quant à la présentation du rapport d’activité N-1 pour toute délégation de service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport annuel d’activité 2022 du SMOYS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire.
Mariannick MORVAN



Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20240307-011_2024-DE
Reçu le 13/03/2024